



Contrat de professionnalisation.Rupture par l'entreprise.

Par **brosse**, le **11/10/2013** à **04:49**

[fluo]bonjour[/fluo]rnj'ai signé un contrat de professionnalisation pour devenir rnpeintre industriel itinérant.La société qui m'emploie est en redressement judiciaire,bientôt elle fermera ces portes.rnQue puis-je espérer? Indemnisation,solde de tous comptes.rnPeut-on m'éclairer?Merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **11/10/2013** à **07:45**

Bonjour,rnLe salarié en contrat de professionnalisation est un salarié comme les autres.rnLe liquidateur dressera donc un bordereau des salaires dus à l'AGS qui les règlera conformément aux règles en la matière.